



Aperçu statistique à partir
des budgets 2022

Les finances des pouvoirs locaux de Wallonie

Belfius



Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
-------------------------------------	----------

ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX WALLONS	7
---	----------

Recettes	7
----------	---

Dépenses courantes et en capital	8
----------------------------------	---

Épargne brute et besoin de financement	9
--	---

Endettement	9
-------------	---

LES COMMUNES WALLONNES	10
-------------------------------	-----------

Dépenses ordinaires	10
---------------------	----

Recettes ordinaires	14
---------------------	----

Soldes	19
--------	----

Investissements	20
-----------------	----

LES CPAS WALLONS	21
-------------------------	-----------

Dépenses ordinaires	21
---------------------	----

Recettes ordinaires	24
---------------------	----

Investissements	25
-----------------	----

LES PROVINCES WALLONNES	26
--------------------------------	-----------

Dépenses ordinaires	26
---------------------	----

Recettes ordinaires	28
---------------------	----

Soldes	29
--------	----

Investissements	29
-----------------	----



Introduction – Messages clés

Crise énergétique et inflation: un choc financier plus intense que celui du Covid-19

Les pouvoirs locaux doivent faire face, cette année, à un choc financier encore plus important qu'en 2020, suite aux effets de la crise sanitaire. Cette situation s'explique par le niveau élevé de l'inflation responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, par l'envolée du prix de l'énergie mais aussi par l'explosion du prix des matériaux de construction.

Sauf ajustement, le solde ordinaire à l'exercice propre en 2022 risque, selon une simulation de Belfius Strategic Research, d'être dans le rouge à raison de 195 millions d'euros en Wallonie.

Cette dégradation résulte d'un «effet ciseaux» entre le rythme de l'évolution des dépenses et des recettes. En effet, la hausse de l'inflation influencera favorablement les recettes mais avec un effet retard variable (N+1, N+2) selon le mécanisme d'indexation en vigueur.

Coûts salariaux en hausse de près de 10% (simulation Belfius)

Les budgets initiaux 2022 ont été adoptés par les conseils communaux fin 2021 – début 2022 quand la poussée inflationniste n'était pas encore d'actualité⁽¹⁾. Il n'était alors question que d'une seule indexation salariale pour 2022, alors que nous savons depuis lors que l'indexation des salaires de la fonction publique sera au nombre de quatre cette année. Partant de ce principe, le coût salarial augmentera de 9,2% en Wallonie (augmentations barémiques comprises), ce qui correspond respectivement à 85 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Des sommets sans précédent pour la facture énergétique

Les incertitudes concernant l'approvisionnement en énergie ont également fait exploser les factures énergétiques. En tablant sur une hausse de 50%, nous prévoyons une augmentation des dépenses dans ce domaine de l'ordre de 65 millions d'euros pour les communes wallonnes. Certaines administrations évoquent toutefois une multiplication par deux, voire par trois, de leur facture. A contrario, certaines communes peuvent être temporairement protégées par des contrats fixes portant sur des durées plus longues.

La note sera heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie ainsi qu'une mobilité sans carburant permettront aussi d'alléger la facture d'énergie.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens. Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.

(1) Les statistiques reprises dans le corps de cette publication reposent exclusivement sur les chiffres émanant de ces budgets initiaux et n'intègrent dès lors pas les résultats de notre simulation ex-post évoquée dans la présente introduction (voir également infra notre encadré « considérations méthodologiques »).



L'envolée des prix se répercute également sur les dotations communales (CPAS, zones de police...)

Les différentes indexations salariales et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différentes entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de police pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90% des dépenses ordinaires. Ceci entraînera inévitablement une majoration des différentes dotations communales nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités. Selon notre estimation, et compte tenu de la sensibilité des structures bénéficiaires à l'inflation, les surcoûts relatifs aux dépenses dites de transfert s'élèveraient à 75 millions d'euros en Wallonie.

Le budget des communes lourdement grevé par les coûts de construction

D'autant que les coûts de construction ont fortement grimpé! Les prix de référence pour les travaux publics ont progressé de pas moins de 25% l'année dernière. Contrairement au consommateur belge moyen qui n'est confronté qu'occasionnellement aux frais de construction, ce poste représente, pour les pouvoirs locaux, une charge récurrente annuelle, qui n'est pas à sous-estimer dans leur modèle de dépenses.

Impact différé de l'inflation sur les recettes fiscales

Selon nos estimations, l'impact budgétaire de ce choc inflationniste se fera surtout sentir en 2022. Même si 2023 devrait connaître deux autres dépassements d'indice avec des répercussions sur les coûts salariaux, l'impact sur l'équilibre budgétaire devrait moins s'en ressentir.

En effet, de nombreuses recettes, d'origine fiscale, des loyers, des tarifications de services, ainsi que des subsides devraient progressivement être adaptés à l'inflation dès 2023.

Au niveau de la fiscalité, la première augmentation concernera les recettes provenant des centimes additionnels au précompte immobilier, sur la base des revenus cadastraux qui suivent l'inflation. Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent près de 40% des recettes fiscales en Wallonie, de loin les recettes fiscales locales les plus importantes.

Le «Panier du Bourgmestre»: un indice spécifique au profil de consommation des communes

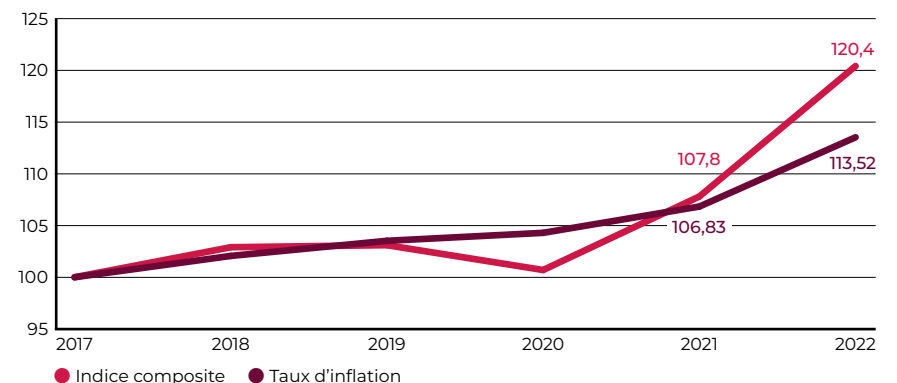
Belfius Strategic Research a mis au point un nouvel indice qui calcule l'inflation pour les pouvoirs locaux.

Cet indice montre que les communes sont nettement plus sensibles à la hausse des prix que les ménages (indice «classique» des prix à la consommation), en raison notamment de la part des coûts salariaux, de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse des taux.

Le budget est essentiellement grevé par les coûts salariaux, qui représentent 37,5% de l'ensemble des dépenses. Mais la hausse des coûts pour les travaux de bâtiments et de voirie n'est pas en reste non plus. Ces dépenses d'investissement représentent près de 20% du panier de l'index.

L'évolution de cet indice communal (calculé sur leur propre panier de consommation) depuis 2017 indique clairement une plus forte volatilité par rapport au contexte macroéconomique que l'indice des prix à la consommation classique (calculé sur la base du panier de consommation des ménages).

Comparaison de l'indice composite communal avec le taux d'inflation (2017 = 100)





En 2024, les pouvoirs locaux généreront également davantage de recettes grâce à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Ceci s'explique par le fait que l'indexation automatique des salaires génère une augmentation de la masse salariale imposable.

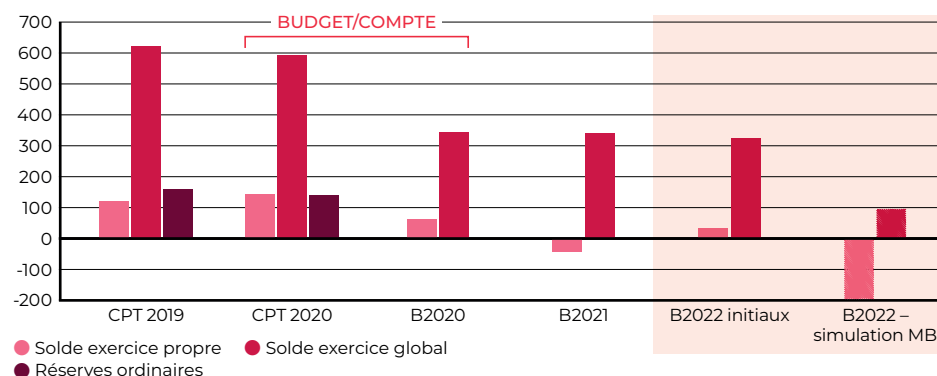
Très peu d'adaptations des taux d'imposition ont été prévues en 2021 et 2022. Les villes et communes devront-elles envisager d'augmenter leurs impôts en 2023?

Détérioration du solde ordinaire à politique constante

Les budgets initiaux des pouvoirs locaux devront donc être adaptés en profondeur à l'occasion des prochaines modifications budgétaires. En intégrant l'ensemble des surcoûts, les dépenses ordinaires des communes wallonnes enregistreraient une progression de 7,7% par rapport à 2021 (contre 3,8% initialement). Cette progression par rapport aux prévisions budgétaires initiales est nettement plus élevée que celle observée en 2020 suite à la crise sanitaire.

Toute chose égale par ailleurs, l'imputation complète de l'ensemble des surcoûts devrait entraîner une détérioration du solde de l'exercice propre qui serait déficitaire à concurrence de 195 millions d'euros en Wallonie. Cette brusque dégradation devrait toutefois être temporaire dans la mesure où de nombreuses recettes devraient bénéficier des taux d'indexation plus élevés à partir de 2023.

Évolution des soldes aux exercices propre et global des communes wallonnes (en millions d'EUR)



À l'exercice global, c-à-d en tenant compte des réserves des exercices antérieurs, les communes wallonnes conserveraient un boni de 95 millions d'euros.

Il convient également de préciser que les communes wallonnes (essentiellement des villes de plus de 50.000 habitants) ont pu bénéficier d'une aide régionale de 190 millions d'euros dans le cadre du «Plan Oxygène» visant à soutenir les villes et communes en difficulté financière (résultant des charges de pensions, et des dotations au CPAS, zones de police et de secours).

Les investissements risquent d'être pénalisés

Ce n'est pas nouveau: lorsque les pouvoirs publics doivent faire des économies, ce sont souvent les investissements qui en pâtissent. Et même si les villes et communes décident d'affecter aux investissements le même montant nominal que celui initialement prévu dans les plans pluriannuels, une chose est certaine: la hausse des coûts contraindra ces pouvoirs locaux à reconsidérer leurs projets à la baisse. Pour le moment, la dynamique d'investissement reste positive. Les communes wallonnes prévoient une progression des investissements pour la 3^e année consécutive (soit +60% depuis 2019).

Certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte hausse des prix de la construction observée ces derniers mois.

Il est toutefois probable que les investissements pour lesquels les villes et communes touchent des subventions européennes/régionales (travaux d'égouttage et de voirie, infrastructure cyclable, etc.) resteront sur la liste des travaux à réaliser.

Transition énergétique et politique durable des communes

Les pouvoirs locaux ont incontestablement un rôle à jouer dans la transition énergétique et sont en outre de plus en plus encouragés par le cadre réglementaire à se tourner vers des investissements durables (efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique). Les communes ont d'ailleurs, dans leur majorité, adhéré à la Convention des maires initiée par la Commission européenne et se sont engagées à réaliser un plan d'action local en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC).



Sources statistiques & considérations méthodologiques

Les données budgétaires des communes et des CPAS ont été collectées électroniquement à l'aide de «fichiers SIC» générés par le logiciel eComptes de la Région wallonne.

Tous les chiffres présentés dans cette publication proviennent des budgets initiaux 2022. Ils sont comparés aux budgets initiaux 2021. La majorité des budgets 2022 ont été adoptés fin de l'année 2021, soit à une période où les prévisions relatives au taux d'inflation étaient encore très modérées. Dès lors, les prévisions budgétaires n'intègrent pas encore les effets de la forte progression des coûts énergétiques et des fortes hausses de l'inflation enregistrés au cours du premier semestre 2022.

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 83% pour les communes (sachant que toutes les villes wallonnes de plus de 50.000 habitants sont représentées) et 72% pour les CPAS. Les données manquantes ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population représentée et des données plus complètes des années antérieures.

Concernant les provinces (100% de représentativité), nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par la Communauté française.

La cotisation de responsabilisation, qui peut atteindre des montants très significatifs, peut être inscrite tantôt aux exercices antérieurs, tantôt à l'exercice propre (notamment pour les villes qui bénéficient d'un prêt CRAC pour assurer le financement de cette cotisation). Afin d'harmoniser les données et éviter de biaiser les comparaisons, nous avons adopté comme principe de reprendre, pour toutes les entités, la cotisation de responsabilisation à l'exercice propre et retraité le cas échéant les agrégats comptables impactés en conséquence.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des évolutions financières est également opérée pour les différentes catégories de communes reposant sur la «typologie socioéconomique» des communes wallonnes⁽¹⁾. Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes néanmoins limités aux quatre grandes catégories de clusters suivantes: communes rurales, résidentielles, urbanisées et urbaines (villes).

(1) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>

Ensemble des pouvoirs locaux wallons

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2016-2020)

Les statistiques de la comptabilité nationale établies par l'ICN⁽¹⁾ nous offrent une représentation chiffrée complète du secteur local wallon conformément à la méthodologie SEC 2010⁽²⁾. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, les zones de secours, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'expansion économique)⁽³⁾.

Recettes

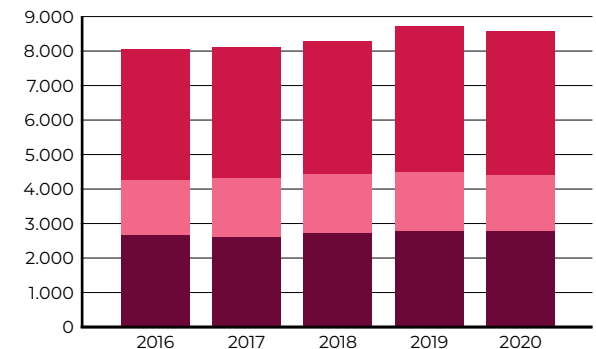
En 2020, les recettes des administrations locales wallonnes s'établissaient à 8.562 millions EUR, en diminution de 1,7% par rapport à l'exercice précédent. Ce léger recul est imputable aux effets de la crise sanitaire (réduction du rendement des impôts locaux, perte de produits de tarification de services locaux, réduction des subsides en capital suite au ralentissement des investissements). Les recettes des pouvoirs locaux wallons proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (49%), de la fiscalité locale (32%) et de recettes propres

Recettes, dépenses et solde de financement des pouvoirs locaux wallons – 2020

	2020	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Recettes fiscales et parafiscales	2.772,3	-0,1%
Recettes non fiscales et non parafiscales	1.632,6	-4,7%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	4.156,8	-1,6%
RECETTES	8.561,7	-1,7%
Rémunérations des salariés	3.831,2	0,7%
Consommation intermédiaire	1.157,1	-3,9%
Prestations sociales	895,6	10,7%
Subventions & transferts courants	1.554,2	79,7%
Charges d'intérêts	143,1	-12,5%
Dépenses en capital	1.004,4	-17,7%
DÉPENSES	8585,7	-1,2%
Épargne brute	730,2	-5,6%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	-23,9	

Source: ICN - BNB

Évolution des recettes des administrations locales wallonnes – 2016-2020



- Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques
- Recettes non fiscales et non parafiscales
- Recettes fiscales et non parafiscales

Source: ICN - BNB

(1) L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) – Chiffres disponibles sur le site de la BNB.

(2) Système européen des comptes nationaux, servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernée est publiée sur le site internet de l'ICN.



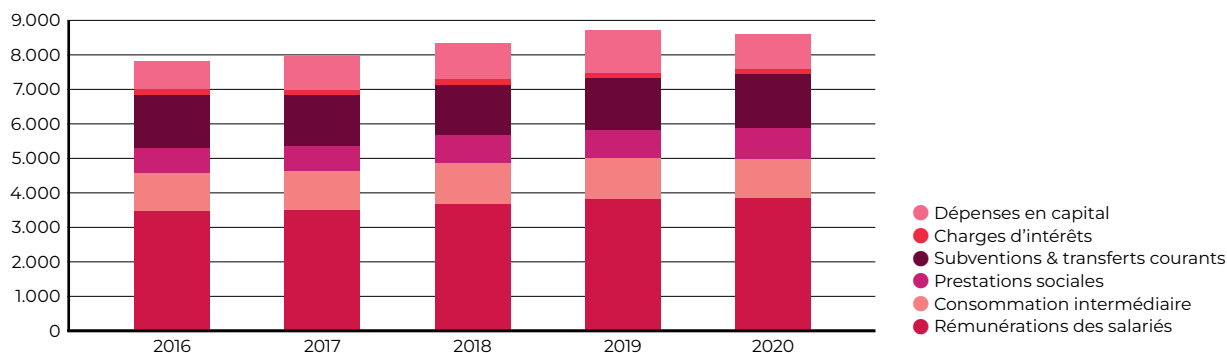
telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de services (19%). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes, les CPAS ou les zones de police et de secours.

Dépenses courantes et en capital

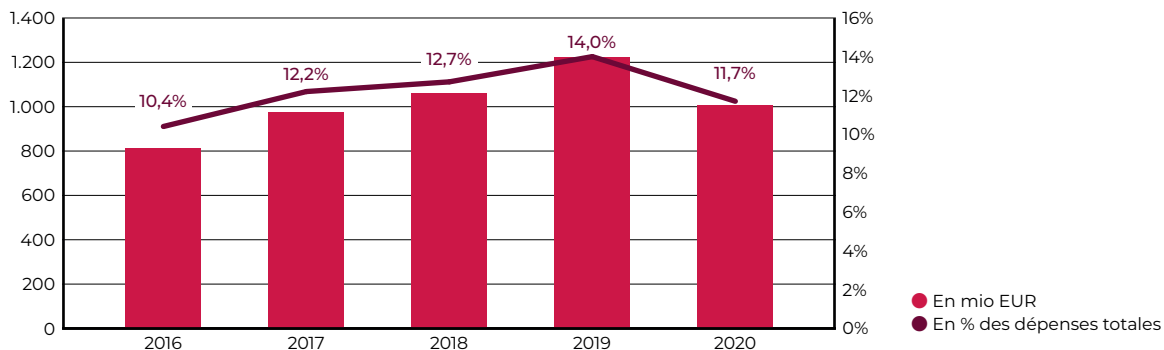
En 2020, les dépenses des administrations locales wallonnes s'établissaient à 8.586 millions EUR, en recul de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction s'explique principalement par la réduction des investissements durant la crise sanitaire (cf. infra). Les rémunérations du personnel absorbent 45% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 18% et 10% des dépenses totales. Les charges d'intérêts ne représentent que 1,7% des dépenses totales et ont enregistré un recul de près de 25% par rapport à 2016.

Entre 2016 et 2019, les dépenses d'investissement des pouvoirs locaux ont connu une progression régulière (passant de 812 millions EUR en 2016 à 1.221 millions EUR en 2019). En 2020, cette dynamique a été rompue avec un recul de 18% en raison de la crise sanitaire (suite à des reports et retards dans la réalisation des projets). Pour ce dernier exercice, les dépenses en capital représentent 11,7% des dépenses totales (contre 14% l'année précédente).

Évolution des dépenses des administrations locales wallonnes – 2016-2020



Évolution des dépenses en capital des administrations locales wallonnes – 2016-2020



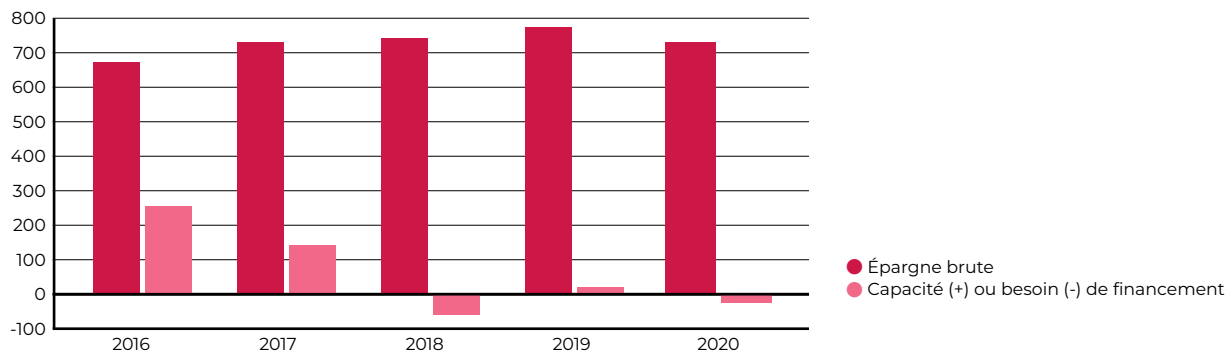
Source: ICN - BNB



Épargne brute et besoin de financement

En dépit de la crise sanitaire, les pouvoirs locaux wallons présentent en 2020 un léger besoin de financement limité à -24 millions EUR, soit une détérioration du solde SEC de 44 millions EUR par rapport à 2019. L'épargne brute, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital, se maintient à un niveau non négligeable de 730 millions EUR (soit 8,5% des recettes totales).

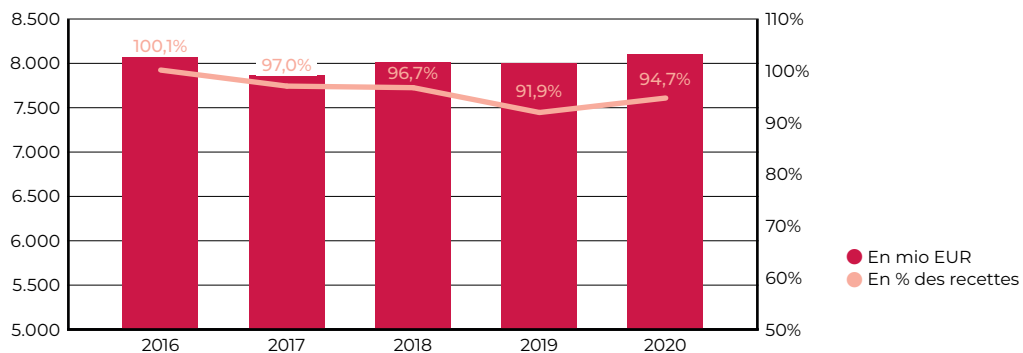
Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales wallonnes – 2016-2020



Endettement

L'encours de la dette des pouvoirs locaux wallons s'élève en 2020 à 8,1 milliards EUR. En termes relatifs, cet endettement représente 94,7% des recettes totales en 2020, contre 100% en 2016. L'accroissement de ce ratio par rapport à 2019 s'explique principalement par l'effet du dénominateur (diminution de 1,7% des recettes).

Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales wallonnes – 2016-2020



Les communes wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2022, les dépenses ordinaires des communes wallonnes s'établissent à 5,9 milliards EUR, soit 1.609 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 3,6% par rapport à 2021.

Cette évolution modérée est très certainement sous-estimée au regard de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques qui se sont manifestées dans le courant du premier semestre 2022 (cf. introduction).

Les dépenses de personnel absorbent en moyenne 42% des dépenses totales contre 30% pour les transferts. Les charges de la dette (intérêts et remboursement du capital) absorbent en moyenne 12% des dépenses ordinaires totales.

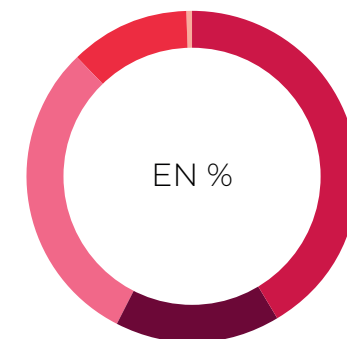
Dépenses de personnel

Selon les budgets 2022, les dépenses de personnel progresseraient de +4,8% par rapport aux budgets initiaux 2021. Sur la base de la circulaire budgétaire et des prévisions en matière d'inflation du Bureau fédéral du Plan disponibles lors de la confection des budgets, la majorité des communes ont tablé sur un seul dépassement de l'indice pivot de l'indice santé (+2%).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

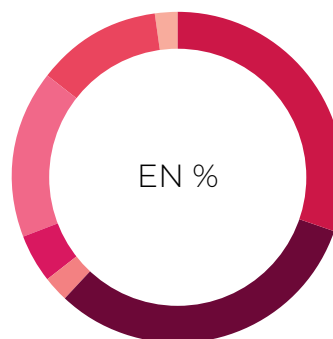
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Personnel	2.435	667	4,8%
Fonctionnement	945	259	3,7%
Transferts	1.784	489	2,5%
Dette	687	188	2,6%
Prélèvements	18	5	-6,6%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	5.868	1.609	3,6%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



● Personnel: 42% ● Dette: 12%
 ● Fonctionnement: 16% ● Prélèvements: 0%
 ● Transferts: 30%

Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2021-2022



● Rémunérations du personnel: 30%
 ● Rémunérations du personnel subsidié: 32%
 ● Rémunérations des mandataires: 3%
 ● Allocations sociales: 5%
 ● Cotisations patronales: 16%
 ● Pensions (y compris la cotisation de responsabilisation): 12%
 ● Services médicaux et sociaux: 2%



Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales wallonnes s'élève fin 2021 à 36.751 équivalents temps plein (ETP), en progression de 777 unités, soit +2,2%. Cette évolution contraste avec la diminution de -1,5% observée en 2020 et qui résultait principalement de freins au recrutement de personnel durant les périodes de confinement durant la crise sanitaire.

On relèvera que la hausse globale de l'effectif du personnel communal masque à nouveau un glissement entre le personnel statutaire (-460 ETP, -5,4%) et le personnel contractuel (+1.237, +4,5%). Fin 2021, le personnel statutaire ne représente plus que 22% de l'ensemble des ETP, ce qui n'est évidemment pas favorable pour le régime de financement des pensions du personnel statutaire (cf. encadré ci-dessous).

Les charges de pensions du personnel statutaire (y compris la cotisation de responsabilisation) représentent en moyenne 12% des dépenses de personnel totales.

Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux de pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un système basé sur la répartition mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation) qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

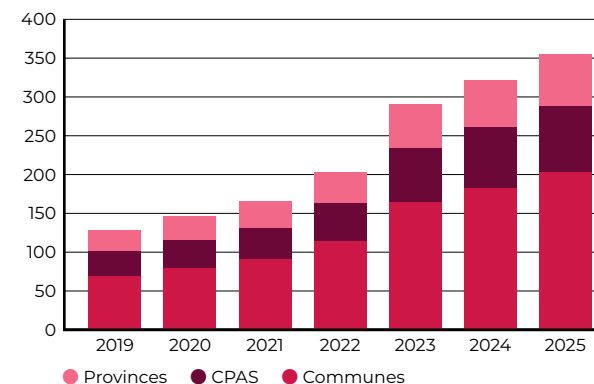
Selon les projections du Service fédéral des Pensions réalisées en 2019, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer à 128 millions EUR en 2019 à plus de 350 millions EUR en 2025.

Cette problématique a fait l'objet d'une analyse dans le cadre de la Task force Finances locales instaurée par le Gouvernement wallon à l'initiative du ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne. Dans le cadre du «Plan Oxygène» adopté par le Gouvernement wallon fin 2021, les communes confrontées à d'importantes charges de pensions ont la possibilité d'emprunter des aides (via le CRAC) au cours de la période 2022-2026

avec prise en charge régionale temporaire des intérêts, voire d'une partie du capital pour certaines communes.

À noter que la Région flamande s'était déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des pouvoirs locaux wallons – 2019-2025 (en millions d'EUR)

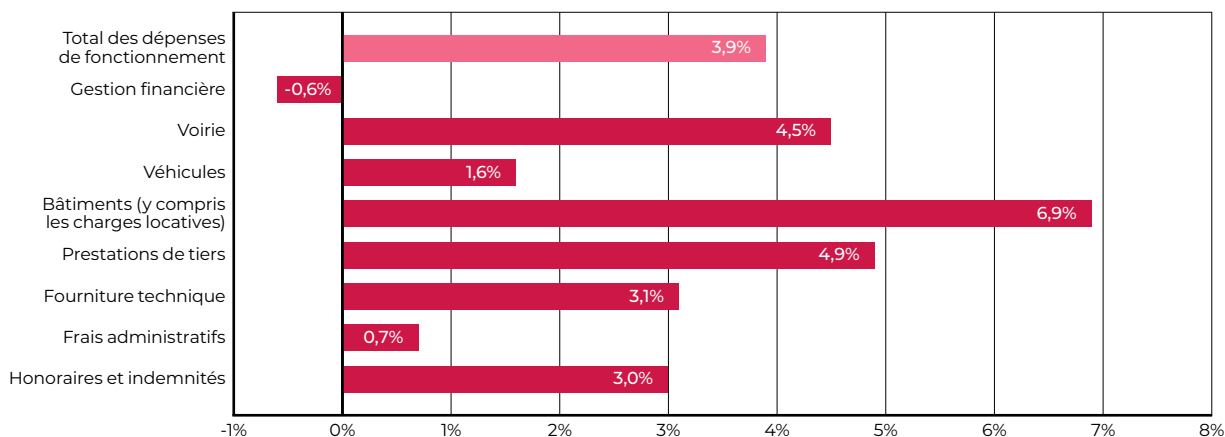


Dépenses de fonctionnement

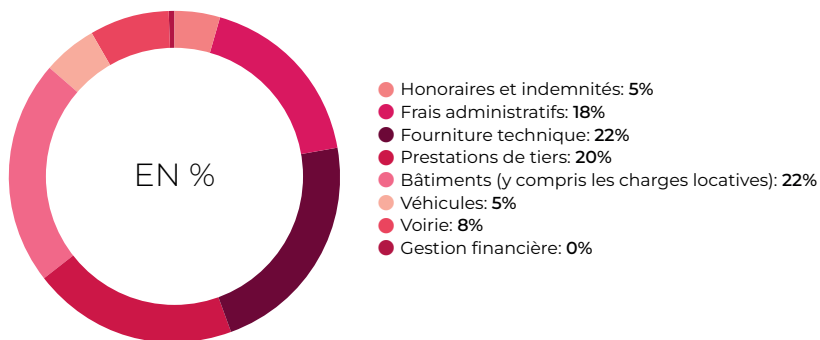
Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 16% des dépenses ordinaires et sont également en progression soutenue de 3,9%.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments progressent de 6,9% en moyenne. Au sein de celles-ci, les coûts énergétiques progressent de manière plus soutenue (+14% au total et +35% pour le gaz). Ces évolutions n'intègrent toutefois pas encore le renchérissement des prix de l'énergie intervenu depuis le début de la guerre en Ukraine.

Évolution des dépenses de fonctionnement par catégorie de charges – Budgets 2021-2022



Répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie de charges – Budgets 2022



Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent près d'un tiers des dépenses ordinaires des communes. 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police et de secours...).

Les communes wallonnes consacrent en moyenne 166 EUR par habitant pour leur CPAS, 153 EUR par habitant pour la zone de police et 38 EUR par habitant pour la zone de secours.

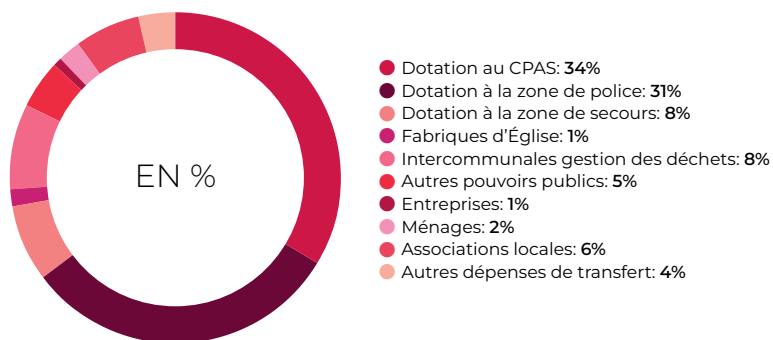
Les dépenses de transfert ne progressent globalement que de 2,5% dans les budgets 2022 mais résultent d'une évolution contrastée entre les dotations au CPAS (+8,2%) et à la zone de police (+5,2%) d'une part, et la diminution de la dotation à la zone de secours, d'autre part (-15% en 2022 contre -25% en 2021). Cette dernière évolution résulte de la reprise progressive du financement des zones de secours par les provinces depuis 2020 prévu par l'actuelle déclaration de politique régionale wallonne – cf. chapitre relatif aux Provinces pour plus de détails.

Concernant la forte progression de la dotation au CPAS (+8,2%), elle s'explique partiellement par le transfert d'une partie des aides CRAC obtenues dans le cadre du plan Oxygène (notamment au niveau de certaines grandes villes pour permettre aux CPAS de couvrir la cotisation de responsabilisation de pension).

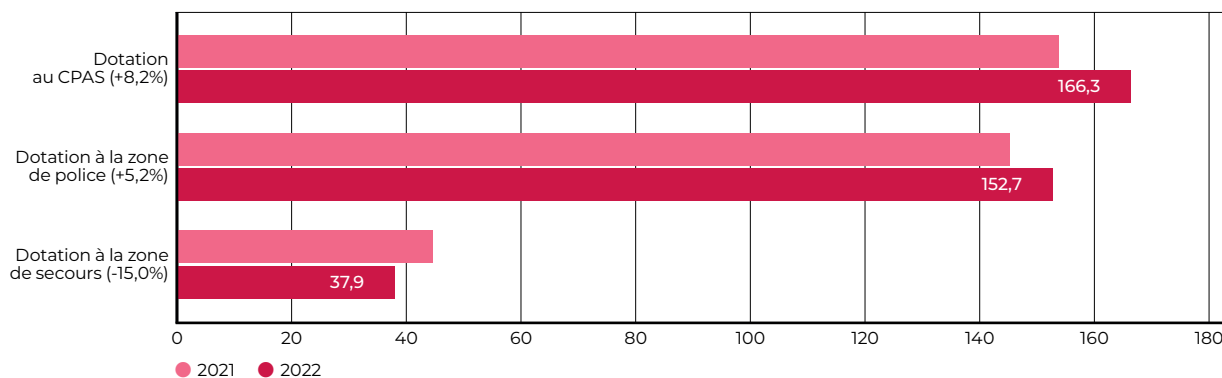
Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
CPAS	607	166	8,2%
Zone de police	557	153	5,2%
Zone de secours	138	38	-15,0%
Autres dotations	482	132	-1,3%
DÉPENSES DE TRANSFERT	1.784	489	2,5%

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2022



Évolution des principales dotations communales – Budgets 2021 et 2022 (en EUR/hab.)



Dépenses de dette (charges financières)

Selon les budgets 2022, les dépenses de dette des communes wallonnes s'établissent à 687 millions EUR, en progression de 2,6% par rapport à 2021. Au sein de celles-ci, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-30% depuis 2015). Elles ne représentent plus que 21% des charges financières totales alors que le remboursement en capital des emprunts absorbe une part croissante. Cette évolution explique partiellement l'évolution favorable de la capacité de financement des pouvoirs locaux wallons selon l'approche de la comptabilité SEC (cf. supra).

Recettes ordinaires

Selon les budgets 2022 des communes wallonnes, les recettes ordinaires s'établissent à 5,9 milliards EUR en progression de 5% par rapport à 2021.

Cette progression soutenue résulte en grande partie de la forte progression des recettes de prélèvement qui rapatrient au service ordinaire le produit des prêts dits «Oxygène» accordés par la Région Wallonne pour soutenir les villes et communes en difficultés financières.

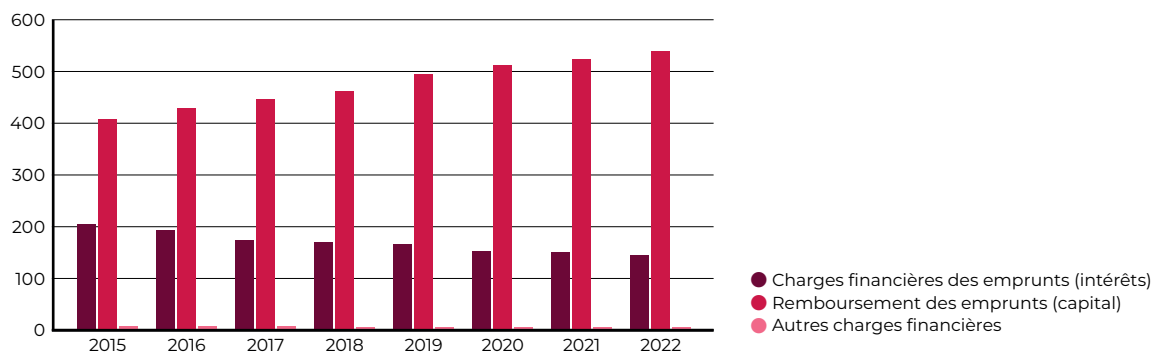
Hors opérations de prélèvement, les recettes ordinaires ne progressent que de 2,8% (soit moins que les dépenses ordinaires).

La fiscalité procure près de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes près d'un quart. La

Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Charges financières des emprunts (intérêts)	144,7	39,7	-3,6%
Remboursement des emprunts (capital)	539,2	147,8	4,4%
Autres charges financières	2,7	0,7	1,5%
DÉPENSES DE DETTE	686,7	188,2	2,6%

Évolution des dépenses de dette par catégorie de charges – Budgets 2015-2022



Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fiscalité	2.729	748	2,2%
Fonds	1.456	399	5,4%
Subsides	950	260	1,7%
Prestations	402	110	2,2%
Produits financiers	90	25	-4,5%
Prélèvements	275	75	88,4%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	5.903	1.618	5,0%

structure de financement varie sensiblement selon les catégories socioéconomiques des communes⁽¹⁾.

Les recettes fiscales sont davantage prépondérantes au niveau des communes résidentielles alors que les dotations du Fonds des communes occupent une proportion plus significative au niveau des communes urbanisées et surtout des villes. Pour les communes rurales, les recettes de prestations (comprenant notamment le produit des coupes de bois) contribuent davantage au financement du budget ordinaire.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes wallonnes s'établissent à 2.729 millions EUR, soit 748 EUR par habitant, en progression de 2,2% en 2022 (contre +0,8% seulement en 2021).

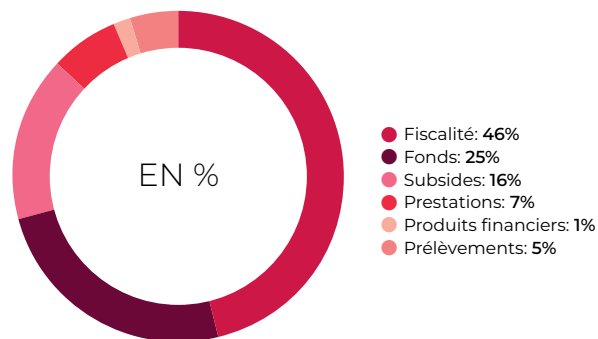
Près de 80% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent près de 20% du produit de la fiscalité.

Les différentes catégories de recettes fiscales évoluent de manière contrastée. Les compensations fiscales accordées par la Région et les autres taxes additionnelles (principalement la taxe de circulation) progressent de manière soutenue (respectivement 9,4% et 8%) alors que la taxe additionnelle à l'IPP n'enregistre pratiquement aucune évolution (+0,2%).

La structure des recettes fiscales varie considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (par ex. selon le caractère résidentiel, industriel, rural ou urbain).

(1) Cf. typologie socioéconomique des communes: <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>

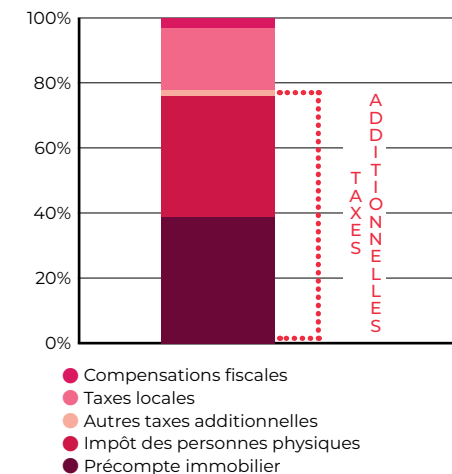
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	1.064	292	3,2%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	1.005	276	0,2%
Autres taxes additionnelles	54	15	8,0%
Taxes locales	523	144	2,4%
Compensations fiscales	82	22	9,4%
TOTAL RECETTES FISCALES	2.729	748	2,2%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2022





Taxes additionnelles

Les taux d'imposition moyens observés au niveau de l'ensemble de la Wallonie sont restés très stables en 2022; très peu de communes ayant procédé à des modifications de leur taux d'imposition.

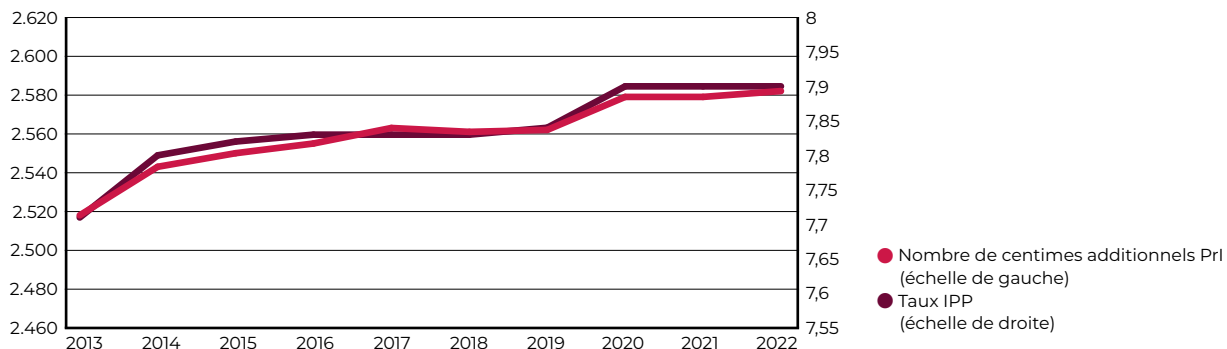
Le taux d'imposition communal moyen de la **taxe additionnelle à l'IPP** s'établit à 7,9% en 2022, tandis que le **nombre de centimes additionnels au précompte immobilier** s'élève en moyenne à 2.582 centimes⁽¹⁾.

Ces taux moyens régionaux présentent par ailleurs d'importantes disparités selon les provinces.

En raison de la crise sanitaire, les communes ont été confrontées à une diminution des recettes issues des additionnels à l'IPP (suite au recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois suite aux probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne s'est traduit qu'à partir des budgets 2021 (-0,7%) et s'est poursuivi en 2022 (+0,2%). Pour les communes urbanisées à faibles revenus (cluster W10 et W12) ainsi que pour les grandes villes (cluster W16), les prévisions budgétaires continuent de baisser en 2022 (entre -1,2% et -1,8%).

(1) 4 communes wallonnes ont augmenté leur taux du précompte immobilier en 2022 tandis que 2 l'ont abaissé.

Évolution des taux d'imposition moyens



Taux d'imposition moyen par province

	Taux IPP	Centimes additionnels au précompte immobilier
Brabant wallon	7,43	2.206
Hainaut	8,32	2.742
Liège	7,96	2.557
Luxembourg	7,43	2.595
Namur	7,91	2.601
MOYENNE RÉGIONALE	7,90	2.582

Taxes locales

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 523 millions EUR, soit 144 EUR par habitant, et renoue avec une progression de 2,4% en 2022 (contre un léger recul de -1,2% en 2021).

Rappelons que la crise sanitaire avait affecté directement de nombreuses taxes spécifiquement communales et ce tant en 2020 qu'en 2021. Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains impôts locaux (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses municipalités avaient opté pour des mesures visant à soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances.

La taxation sur les déchets ménagers (encadrée par l'application du principe «coût-vérité») constitue le premier domaine de taxation locale et représente à elle seule 56% du produit de l'ensemble des taxes locales.

Recettes de fonds et subsides

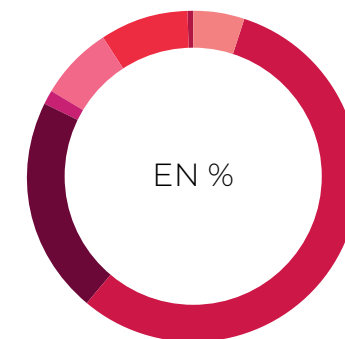
Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement la Région), s'élèvent à 2,4 milliards EUR et représentent 41% du total des recettes ordinaires au budget 2022.

Près de 60% des recettes communales provenant des dotations et des subsides proviennent du Fonds des communes (financement général non affecté).

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Prestations administratives	27,3	7,5	-3,4%
Prestations d'hygiène publique	292,2	80,4	2,4%
Entreprises	111,7	30,7	0,7%
Spectacles et divertissements	6,7	1,9	7,8%
Occupation du domaine public	37,0	10,2	5,7%
Patrimoine	45,8	12,6	7,0%
Autres taxes communales	2,1	0,6	0,8%
TOTAL TAXES LOCALES	522,9	143,9	2,4%

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2022

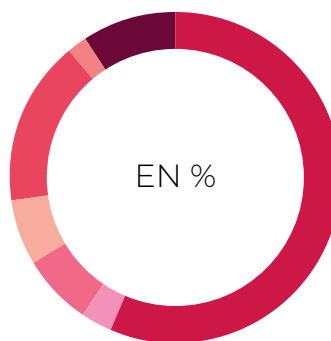


- Prestations administratives: 5%
- Prestations d'hygiène publique: 56%
- Entreprises: 21%
- Spectacles et divertissements: 1%
- Occupation du domaine public: 7%
- Patrimoine: 9%
- Autres taxes communales: 1%

Recettes de fonds et subsides – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds (général et spéciaux)	1.456,2	399,1	5,4%
Subsides	950,3	260,5	1,7%
TOTAL	2.406,4	659,6	3,9%

Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2022



- Fonds de financement général: 57%
- Fonds spéciaux: 3%
- Intervention dans les charges des emprunts: 7%
- Subsides Autorité supérieure pour frais de fonctionnement: 6%
- Subsides Autorité supérieure dans les frais de personnel: 16%
- Subsides d'exploitation reçus des autres pouvoirs publics: 2%
- Autres interventions spécifiques: 9%

Les recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent dans les budgets 2022 à 493 millions EUR, soit 135 EUR par habitant, et représentent 8,3% des recettes ordinaires totales. Par rapport aux budgets initiaux 2021, les recettes propres enregistrent une légère progression de 0,9% en 2022 (soit -4,5% pour les produits financiers, et +2,2% pour les recettes de prestations).

Cette légère évolution positive de l'ensemble des **recettes de prestations** résulte principalement de la forte progression des recettes de coupes de bois (+37,5%) et des droits d'entrée (+10,5%), soit deux recettes qui avaient fortement été impactées par la crise sanitaire.

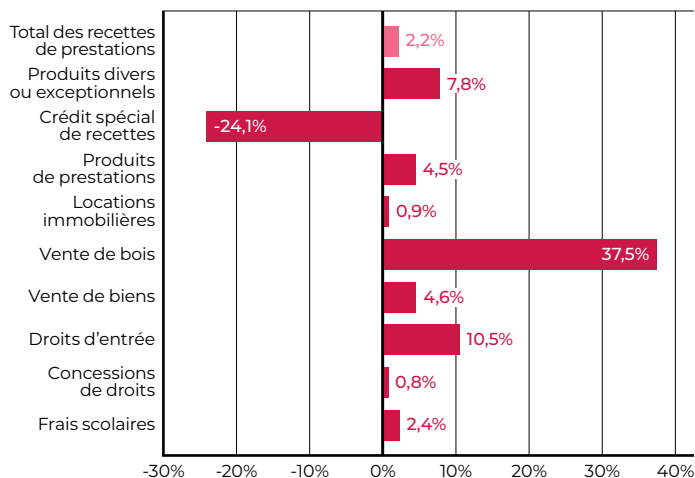
Dans le cadre de l'apport des prêts dits «Oxygène» sollicités par certaines communes, on relèvera également un moindre recours au «crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» (-24,1%) autorisé depuis quelques années par la circulaire budgétaire wallonne.

Les **produits financiers** s'élèvent dans les budgets 2022 à 90,5 millions EUR et proviennent à près de 83% des dividendes de gaz et d'électricité versés par les intercommunales d'énergie (GRD). Ces revenus de participations financières sont toutefois en recul ces deux dernières années (-7,5% en 2021 et -4,5% en 2022).

Composantes des recettes propres – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Prestations	402,2	110,2	2,2%
Produits financiers	90,5	24,8	-4,5%
RECETTES PROPRES	492,6	135,0	0,9%

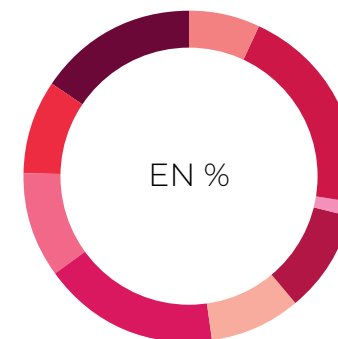
Évolution de la composition des recettes de prestations – Budgets 2022



Évolution des principales composantes des produits financiers – Budgets 2022

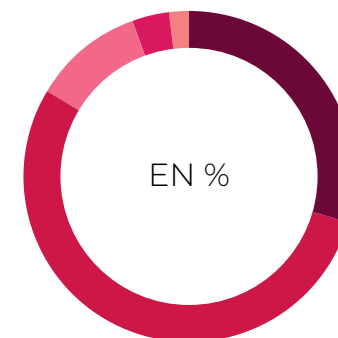
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Revenus de participations	85,6	23,5	-4,5%
Récupération de charges d'emprunt	3,3	0,9	0,2%
Revenus d'intérêts	1,6	0,4	-12,0%
PRODUITS FINANCIERS	90,5	24,8	-4,5%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2022



- Frais scolaires: 7%
- Concessions de droits: 21%
- Droits d'entrée: 1%
- Vente de biens: 10%
- Vente de bois: 9%
- Locations immobilières: 17%
- Produits de prestations: 10%
- Crédit spécial de recettes: 9%
- Produits divers ou exceptionnels: 16%

Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2022



- Dividendes - Gaz: 29%
- Dividendes - Électricité: 54%
- Autres dividendes: 11%
- Récupération de charges d'emprunt: 4%
- Revenus d'intérêts: 2%

Soldes

Selon les budgets initiaux 2022, les communes wallonnes dégagent ensemble un léger boni de 35 millions EUR à l'exercice propre et de 325 millions EUR à l'exercice global.

Pour rappel, ce solde à l'exercice propre tient compte selon notre approche (cf. encadré méthodologie), de la totalité de la cotisation de responsabilisation relative aux charges de pensions (y compris celle imputée par certaines communes aux exercices antérieurs).

Si l'on déduit toutefois l'apport des prêts dits «Oxygène» sollicités par certaines villes auprès de la Région wallonne et déjà comptabilisés dans les budgets initiaux 2022 (soit 190,3 millions EUR), le solde à l'exercice propre présenterait un déficit de 155,3 millions EUR. Sans cet apport, le boni dégagé à l'exercice global passerait de 325 millions EUR à 134 millions EUR.

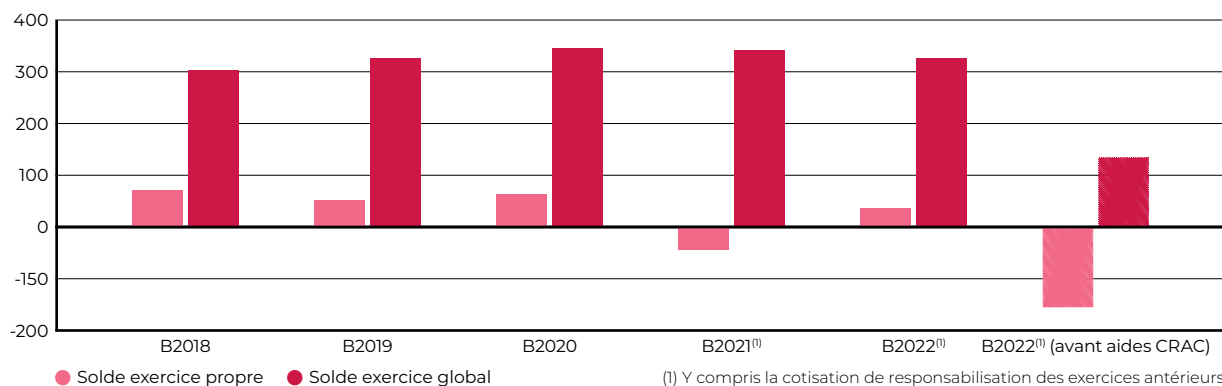
À contrario, on rappellera que selon les concepts budgétaires propres à la comptabilité communale, ces soldes intègrent plus de 540 millions de remboursement de la dette qui n'impactent pas le solde de financement des comptes publics selon le concept de la comptabilité SEC (définition EUROSTAT).

Composantes du solde ordinaire des communes wallonnes – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE⁽¹⁾	35,0	9,6	0,5%
Exercices antérieurs	413,7	113,4	6,5%
Prélèvements	-123,9	-34,0	-1,9%
EXERCICE GLOBAL	324,8	89,0	5,1%

(1) Y compris la cotisation de responsabilisation des exercices antérieurs.

Évolution du solde à l'exercice propre et à l'exercice global (en millions d'EUR)



Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes wallonnes s'établissent à 2.706 millions EUR dans les budgets 2022. Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 95% des dépenses extraordinaires totales, et sont à nouveau en progression de 15,7% par rapport aux budgets initiaux de 2021.

Les projets d'investissements sont clairement à la hausse depuis 2020 (+60% depuis 2019). Il est toutefois vraisemblable que cette progression continue résulte partiellement de projets d'investissements reportés en 2020 et en 2021 suite à la crise sanitaire. La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains d'entre eux (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...).

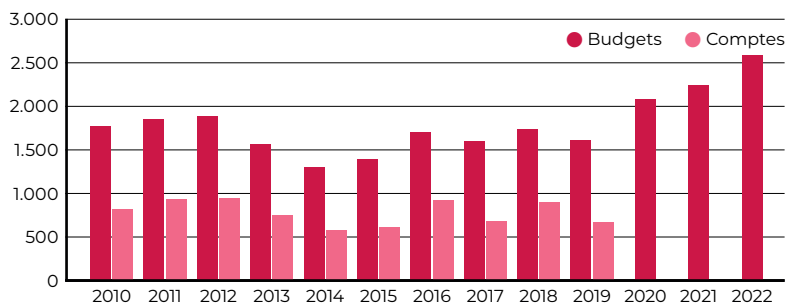
À l'exception notable de la voirie, les projets d'investissements progressent dans les budgets 2022 dans tous les domaines d'activités (+45% pour l'administration, +37% pour l'enseignement et +28% pour les loisirs et la culture). La modernisation et la rénovation énergétique des bâtiments relatifs à ces activités constituent assurément des enjeux prioritaires pour de nombreuses communes.

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (65%) et les subsides en capital (32%).

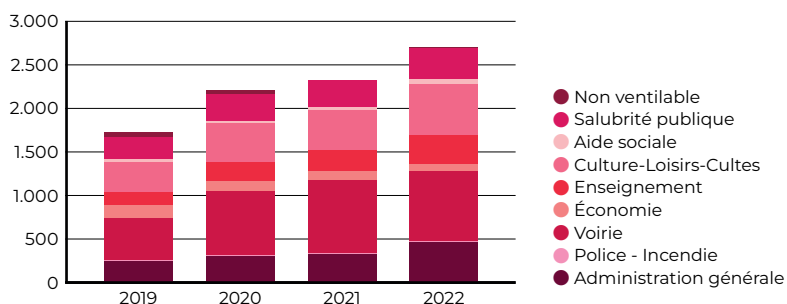
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Investissements	2.587,4	709,2	15,7%
Transferts (subsides en capital)	71,2	19,5	36,2%
Dette (remboursements anticipés, participations)	47,4	13,0	25,2%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	2.705,9	741,7	16,3%

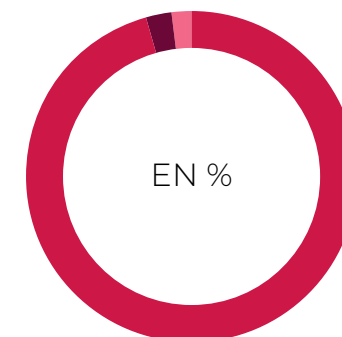
Évolution des dépenses d'investissement sur la base des budgets et des comptes (en millions d'EUR)



Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2019-2022

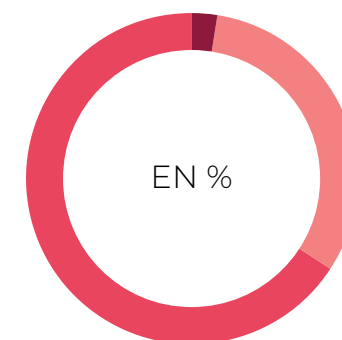


Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Investissements: 95%
- Transferts (subsides en capital): 3%
- Dette (remboursements anticipés, participations): 2%

Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Investissements (vente d'actifs): 3%
- Transferts (subsides en capital): 32%
- Dette (emprunts): 65%

Les CPAS wallons

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2022, les dépenses ordinaires des CPAS wallons s'élèvent à 2.683 millions EUR, soit 735 EUR par habitant, en progression de 4,6%.

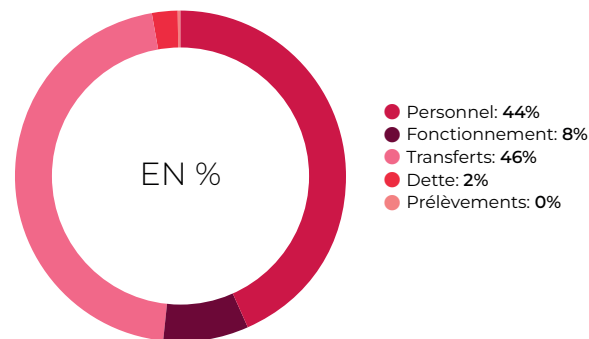
Suite à la crise sanitaire, les CPAS ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution des budgets de ces dernières années et se poursuit encore en 2022.

Les dépenses de personnel et de transfert (aide sociale) représentent ensemble 90% des dépenses ordinaires totales.

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Personnel	1.170	320,6	4,2%
Fonctionnement	217	59,4	1,6%
Transferts	1.226	336,1	5,7%
Dette	69	18,9	4,1%
Prélèvements	1	0,4	-17,2%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.683	735,4	4,6%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

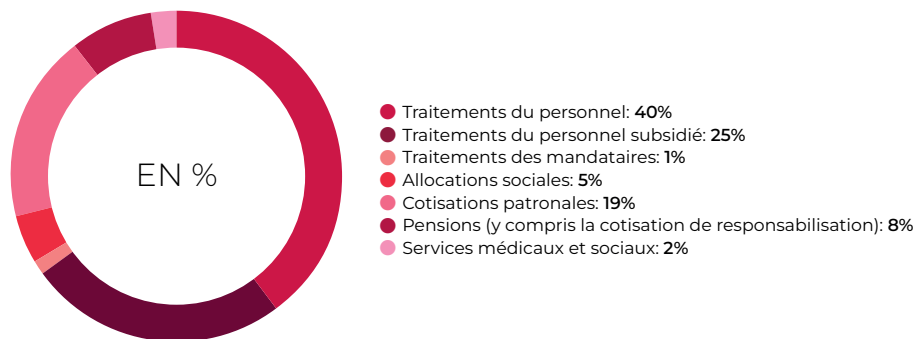


Dépenses de personnel

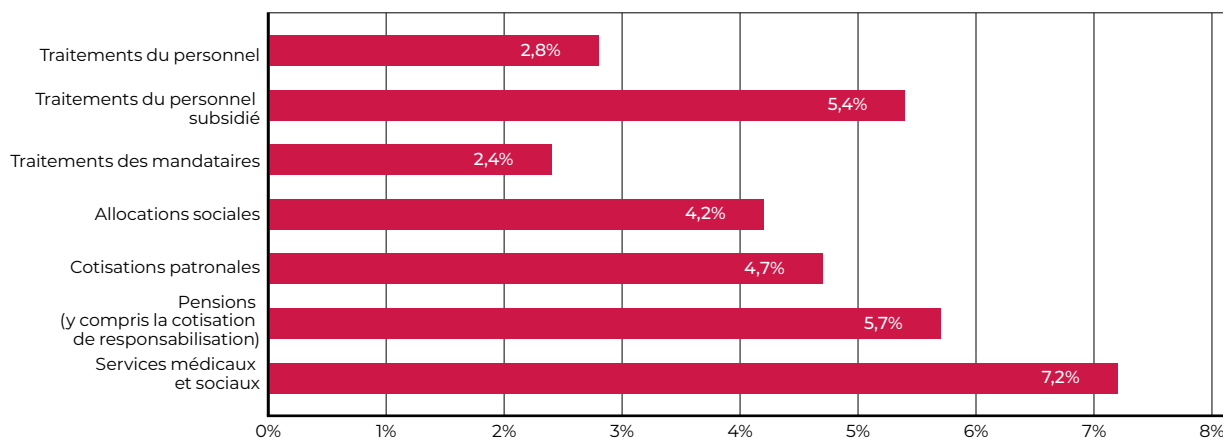
En 2022, les dépenses de personnel progressent de 4,2% notamment sous l'effet de la croissance des traitements du personnel contractuel (+5,4%) et des charges de pensions du personnel statutaire (+5,7%).

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS wallons s'élève fin 2021 à 22.835 équivalents temps plein (ETP), en très légère progression par rapport à l'exercice précédent (+0,3%). Alors que le personnel contractuel progresse de 1,3%, la part du personnel statutaire continue à décroître (-6,2%) et ne représente plus que 13,2% de l'ensemble du personnel.

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2022



Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges (en % par rapport à 2021)



Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 1.226 millions EUR et enregistrent une nouvelle progression de 5,7% par rapport à 2021 (+7,0% en 2021). L'attribution du revenu d'intégration progresse de 7,4% et absorbe à elle seule deux tiers de l'ensemble de ces dépenses. Par contre, les aides sociales en espèces qui avaient fortement augmenté au plus fort de la crise sanitaire (+18,4%) enregistrent un recul de 8,8% en 2022.

Les budgets initiaux 2022 ne tiennent évidemment pas encore compte des diverses aides sociales apportées aux réfugiés ukrainiens.

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait à 74.188 unités⁽¹⁾ en Wallonie en 2021, soit 20,3 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

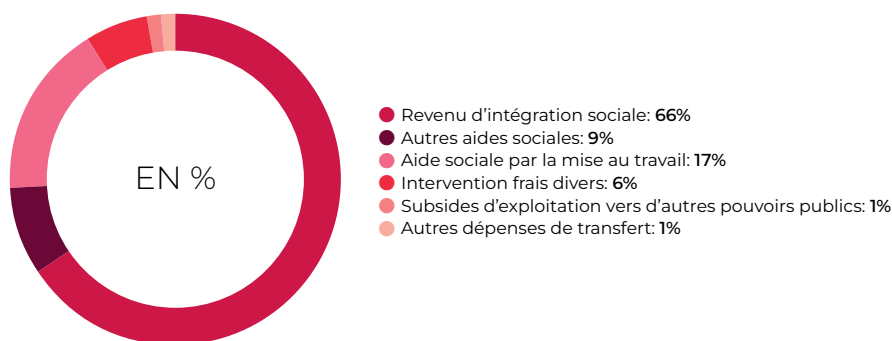
Le nombre total de bénéficiaires a subi un léger recul de -0,7% en 2021, mais ce recul a été plus prononcé pour les RIS Réfugiés (-3,2%) et RIS Protection (-4,9%). Par contre, on observe une quasi-stabilisation (-0,1%) des RIS Étudiants qui avaient fortement augmenté au plus fort de la crise sanitaire.

Dépenses de dette (charges financières)

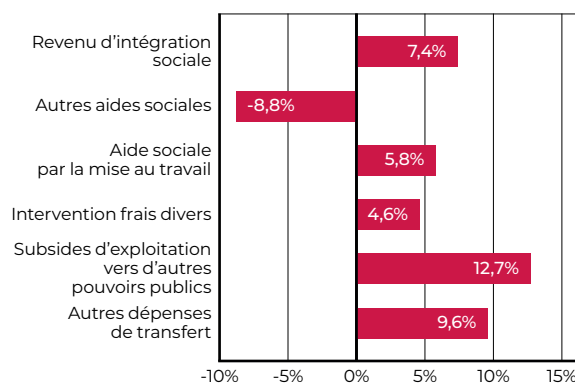
L'ensemble des charges liées à la dette des CPAS augmentent de 4,1%, principalement sous l'effet de la progression des remboursements en capital des emprunts (+6,1%) alors que les charges d'intérêts continuent à décroître (-1,9%).

(1) SPP Intégration Sociale, Moyenne annuelle 2021.

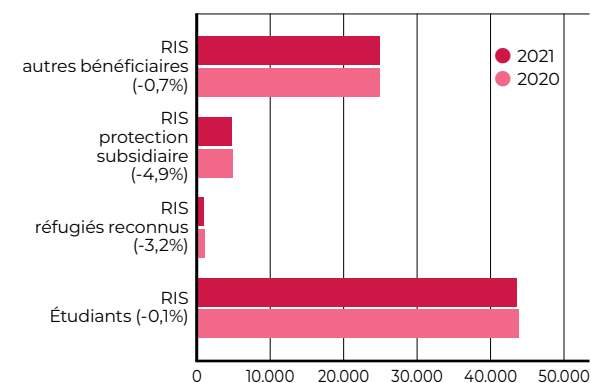
Répartition des dépenses de transfert par type d'intervention – Budgets 2022



Évolution des dépenses de transfert par type d'intervention (en % par rapport à 2021)



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) – 2020 et 2021



Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Charges financières des emprunts (intérêts)	16,6	4,5	-1,9%
Remboursement des emprunts (capital)	52,3	14,3	6,1%
Autres charges financières	0,1	0,0	45,6%
DÉPENSES DE DETTE	69,0	18,9	4,1%

Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires des CPAS augmentent de 4,7% en 2022 et proviennent principalement (85%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...).

Recettes de transfert

Les recettes de transfert des CPAS proviennent principalement de la dotation communale (25%), de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires) (40%) et de contributions spécifiques des pouvoirs publics (prise en charge de frais de personnel, de fonctionnement, et d'emprunt...) (31%).

Les recettes de transfert enregistrent une progression de +5,1%, principalement soutenues par les contributions des pouvoirs publics dans les frais de personnel (+7,3%), la récupération du RIS (+6,7%) et la dotation communale (+6,6%).

Évolution de la dotation communale

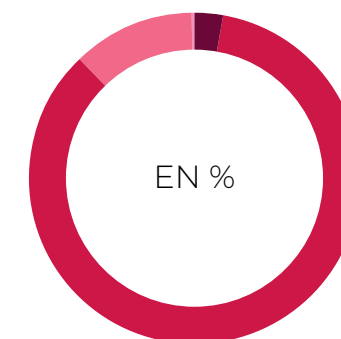
En cas d'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation.

La dotation communale s'élève en moyenne à 155 EUR par habitant selon les budgets 2022, en croissance de 6,6% par rapport à 2021. Les différentes aides fédérales et régionales accordées dans le cadre de la crise sanitaire ont permis d'amortir l'impact sur l'évolution de la dotation communale.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds	74	20,3	4,6%
Autres subsides	2.236	612,8	5,1%
Prestations	313	85,8	2,8%
Produits financiers	0	0,0	-32,2%
Prélèvements	4	1,2	-46,7%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.627	720,1	4,7%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

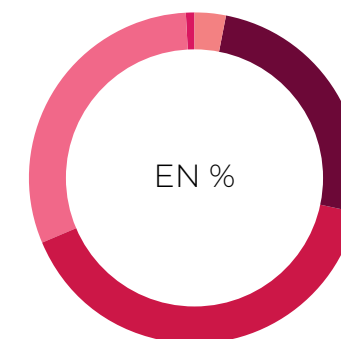


- Fonds: 3%
- Autres subsides: 85%
- Prestations: 12%
- Prélèvements: 0%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2022

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds spécial de l'aide sociale	20,2	3,8%
Dotation communale	155,1	6,6%
Récupération du revenu d'intégration sociale	195,6	6,7%
Récupération autres aides sociales	26,9	-4,7%
Récupération des interventions pour frais divers	6,1	1,6%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	17,7	-2,8%
Contributions des pouvoirs publics dans les frais de personnel	89,4	7,3%
Autres contributions des pouvoirs publics	97,3	2,7%
Autres recettes de transfert	4,6	6,5%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	612,8	5,1%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2022



- Fonds spécial de l'aide sociale: 3%
- Dotation communale: 25%
- Récupération aide sociale: 40%
- Subsides de fonctionnement des pouvoirs publics: 31%
- Autres recettes de transfert: 1%



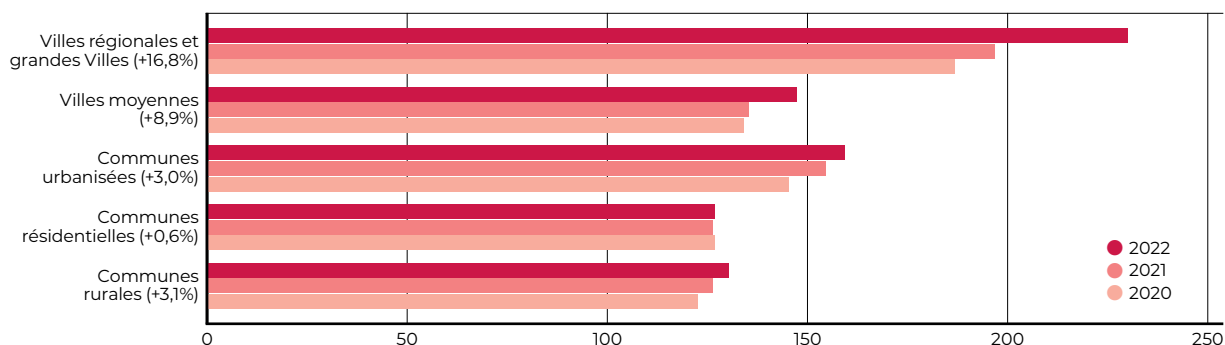
Cette dernière présente toutefois d'importantes disparités selon les catégories socioéconomiques des communes et leur CPAS. Les progressions les plus importantes sont observées dans les grandes villes (+16,8%) et les villes moyennes (+8,9%) alors que l'évolution est quasi stable pour les communes résidentielles (+0,6%). Outre la demande d'aide sociale plus soutenue en milieu urbain, la progression de la dotation communale observée dans la plupart des grandes villes s'explique également par le transfert d'une partie des aides CRAC obtenues dans le cadre du plan Oxygène (notamment pour permettre aux CPAS de couvrir la cotisation de responsabilisation de pension).

Investissements

Après une croissance continue durant trois années consécutives (de 2019 à 2021), les dépenses extraordinaires des CPAS marquent le pas en 2022. Selon les budgets 2022, elles enregistrent une diminution de près de 13% pour s'établir à 172,2 millions EUR, soit 47,2 EUR par habitant.

Les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...) représentent pratiquement la moitié des projets d'investissement des CPAS. La diminution des investissements constatée en 2022 concerne principalement les maisons de repos (-18%) et l'administration générale (-23%).

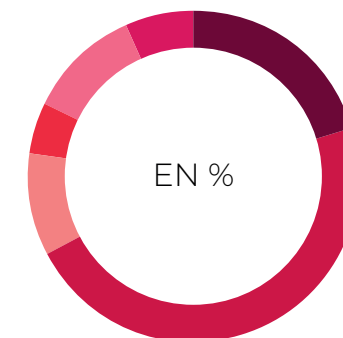
Dotation communale selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2020-2022 (en EUR par habitant)



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022

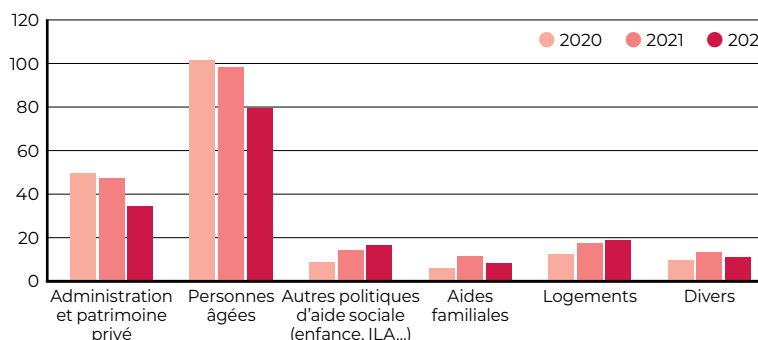
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Investissements	168,7	46,2	-13,9%
Transferts (subsidés en capital)	3,4	0,9	44,1%
Dette (remboursements anticipés, participations)	0,1	0,0	-4,0%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	172,2	47,2	-13,2%

Répartition des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2022



- Administration et patrimoine privé: 20%
- Personnes âgées: 47%
- Autres politiques d'aide sociale (enfance, ILA...): 10%
- Aides familiales: 5%
- Logements: 11%
- Divers: 7%

Évolution des investissements par affectation – Budgets 2020-2022



Les provinces wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets 2022, les **dépenses ordinaires** des provinces wallonnes s'établissent à 1.118 millions EUR, soit 306 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 2,5% par rapport à 2021.

Depuis 2020, les budgets des provinces wallonnes ont été fortement impactés par la réforme du financement des zones de secours décidé par le Gouvernement wallon, qui prévoit la reprise partielle et progressive des dotations communales aux zones de secours par l'échelon provincial (à concurrence de 60% en 2024).

Au niveau des budgets 2022, cette prise en charge se traduit par une progression de près de 21% des dépenses de transfert, alors que les dépenses de personnel et de fonctionnement connaissent une évolution très maîtrisée.

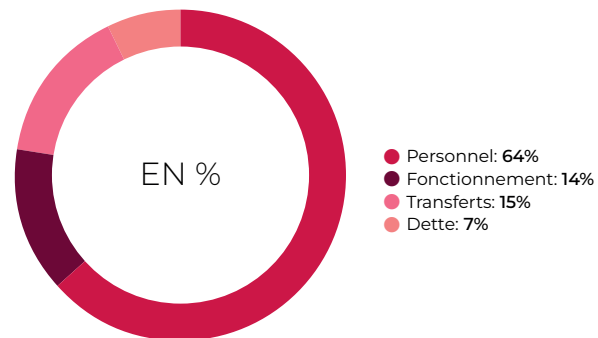
À l'instar des autres pouvoirs locaux, les budgets initiaux des provinces sous-évaluent la progression des dépenses de personnel et de fonctionnement en raison de la hausse récente de l'inflation et de l'évolution galopantes des coûts de l'énergie.

Les **dépenses de personnel** (hors personnel enseignant subsidié) sont en croissance de 1,8% en 2022 et représentent 64% des dépenses ordinaires, soit une proportion

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Personnel	708,7	194,2	1,8%
Fonctionnement	158,3	43,4	-4,5%
Transferts	171,1	46,9	21,0%
Dette	80,0	21,9	-8,7%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	1.118,1	306,5	2,5%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



très supérieure à celle observée dans les communes (40%). Suite aux multiples dépassements de l'indice-pivot de la fonction publique prévus au cours de cet exercice

budgétaire 2022, ces charges de personnel devront être sensiblement revues à la hausse dans le courant de l'année.



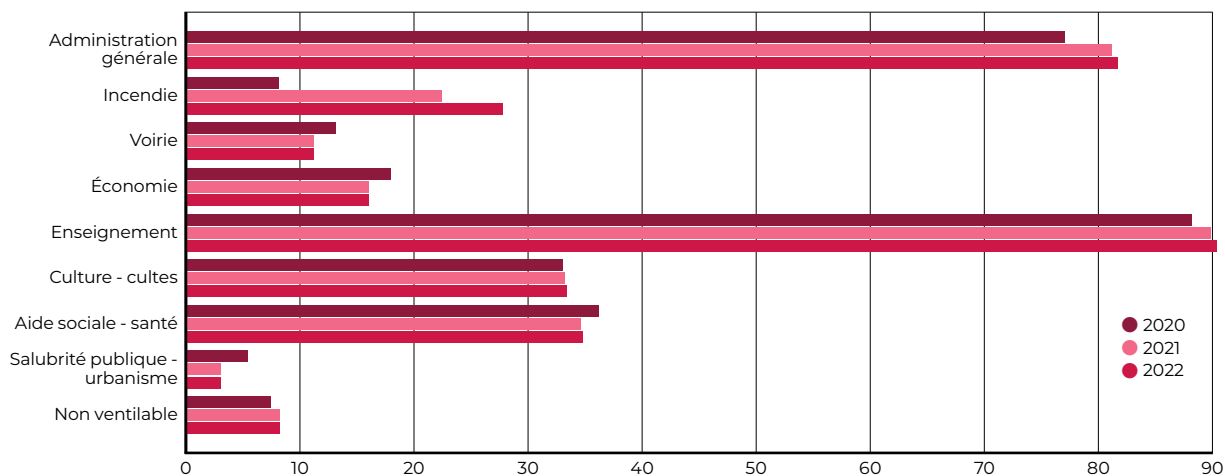
Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations provinciales wallonnes s'élève fin 2021 à 9.176 équivalents temps plein (ETP), en net recul de -5,7% par rapport à l'année précédente (soit -10,3% pour le personnel contractuel et -2,9% pour le personnel statutaire). Contrairement aux autres catégories d'administrations locales, la part du personnel statutaire reste cependant très majoritaire (64,7% fin 2021) au sein des provinces.

Les principales rubriques de dépenses des provinces sont l'administration (81,7 EUR par habitant), l'enseignement (90,4 EUR par habitant) et dans une moindre mesure la culture (33,4 EUR par habitant) et l'aide sociale et la santé (34,8 EUR par habitant).

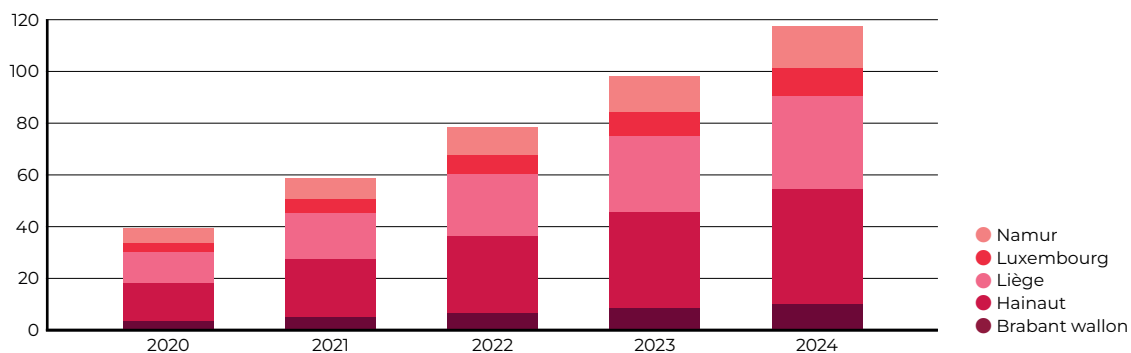
Ces priorités budgétaires peuvent toutefois varier sensiblement d'une province à l'autre.

Selon les budgets 2022, les provinces wallonnes interviennent à concurrence de 101,4 millions EUR, soit 27,8 EUR par habitant, **en faveur des zones de secours** (contre 69,1 millions EUR en 2021 et 14,5 millions EUR seulement dans les budgets initiaux 2020). Ces interventions seront amenées à progresser encore de manière significative au cours des deux prochaines années en raison de la décision du Gouvernement adoptée en application de la Déclaration de Politique Régionale prévoyant une reprise progressive du financement des zones de secours d'ici la fin de la législature (de 39 millions EUR en 2020 à 118 millions EUR en 2024).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe fonctionnel – Budgets 2020-2022 (en EUR par habitant)



Évolution de la reprise progressive du financement des zones de secours par les provinces⁽¹⁾



(1) Estimation sur la base de la circulaire de la Région wallonne du 17 juillet 2020 à destination des provinces.



Recettes ordinaires

Les provinces ne peuvent tabler en 2022 que sur une progression relativement modérée des recettes ordinaires totales de 1,7%, ce qui fragilise encore la recherche de l'équilibre à l'exercice propre (cf. infra).

Les recettes fiscales (principalement le précompte immobilier) et le produit du Fonds des provinces progressent un peu plus rapidement (respectivement +2,3% et +2,6%), alors que les recettes de prestations et les produits financiers enregistrent une diminution (respectivement -4,6% et -11,0%).

Outre la dotation du Fonds des provinces, ces dernières bénéficient également de compensations fiscales régionales relatives au précompte immobilier⁽¹⁾.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales (principalement la taxe additionnelle au précompte immobilier) contribuent à plus de 60% au financement ordinaire des provinces wallonnes.

Les taxes spécifiquement provinciales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la province se charge elle-même du recouvrement, ne représentent plus que 2% du produit de la fiscalité provinciale.

Le taux moyen de la taxe additionnelle au précompte immobilier (nombre de centimes additionnels) s'élève à 1.652 centimes pour les provinces wallonnes. Ce taux

(1) À savoir le complément régional (anciennement appelé «compensation Plan Marshall») et la compensation relative à la forfaitarisation des réductions de précompte immobilier.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fiscalité	684,0	187,5	2,3%
Fonds	134,7	36,9	2,6%
Autres subsides	240,9	66,0	1,5%
Prestations	46,0	12,6	-4,6%
Produits financiers	11,8	3,2	-11,0%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	1.117,4	306,3	1,7%

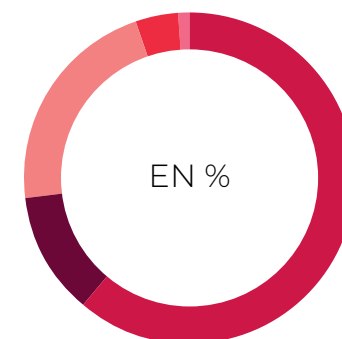
Structure des recettes fiscales provinciales – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Taxe additionnelle			
Précompte immobilier	672,4	184,3	2,3%
Taxes provinciales	11,6	3,2	1,0%
TOTAL RECETTES FISCALES	684,0	187,5	2,3%

Fonds des provinces et compensations fiscales

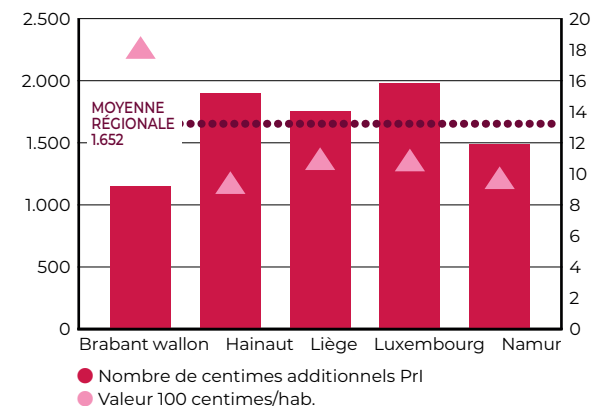
Article budgétaire	Libellé	Prévision budgétaire
021/7410	Dotation générale au fonds des provinces	134,7
026/701600	Compensation Plan Marshall	25,9
026/70140	Compensation liée à la réforme fiscale régionale du précompte immobilier	18,5
026/701700	Compensation Natura 2000	0,8

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Fiscalité: 61%
- Fonds: 12%
- Autres subsides: 22%
- Prestations: 4%
- Produits financiers: 1%

Nombre de centimes additionnels provinciaux à la taxe au précompte immobilier et rendement de 100 centimes par habitant



est inchangé depuis plusieurs années. À l'instar des communes (cf. supra), ce taux ainsi que le rendement de 100 centimes par habitant présentent d'importantes disparités selon les provinces.

Soldes

En dépit d'une importante maîtrise des dépenses de personnel (+1,8%) et de fonctionnement (-4,5%), les budgets provinciaux sont sous pression (cf. intervention zones de secours). Les provinces wallonnes dégagent ensemble un léger mali de -0,7 million EUR à l'exercice propre des budgets 2022, contre un boni de 7,6 millions en 2021 et de 17,7 millions EUR dans les budgets initiaux 2020. Le solde à l'exercice global qui était resté stable légèrement en dessous de 40 millions EUR en 2020 et 2021, subit également un recul pour s'établir à 32,8 millions EUR en 2022.

Investissements

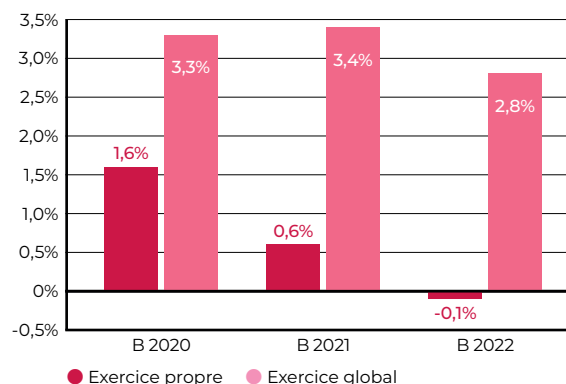
Alors que les projets d'investissement des provinces avaient déjà progressé de 12,1% dans les budgets initiaux en 2020 et de 8,1% en 2021, ils augmentent à nouveau de 15% en 2022. À l'instar des communes et des CPAS, il est toutefois vraisemblable qu'une partie des projets d'investissement initialement prévus en 2020 et 2021 ait été reportée suite à la crise sanitaire.

Les principaux domaines d'investissement en 2022 sont l'administration générale (37%), l'enseignement (23%), l'aide sociale et la santé (14%), la culture et les loisirs (13%).

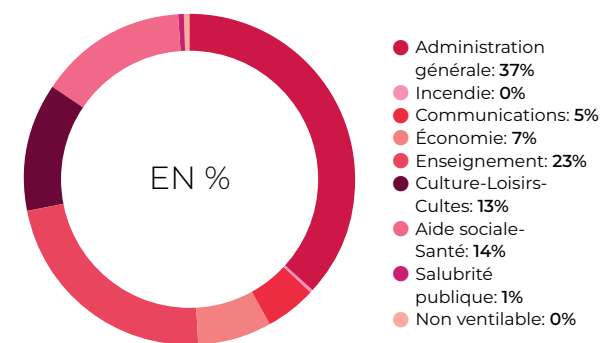
Composantes du solde ordinaire des provinces wallonnes – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	-0,7	-0,2	-0,1%
Exercices antérieurs	27,6	7,6	2,3%
Prélèvements	5,9	1,6	0,5%
EXERCICE GLOBAL	32,8	9,0	2,8%

Évolution des soldes (exercices propre et global) – Budgets 2020-2022 (en % des recettes ordinaires)



Répartition des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2022



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Investissements	155,2	42,5	15,0%
Transferts (subsidés en capital)	13,1	3,6	10,1%
Dette (remboursements anticipés, participations)	20,1	5,5	10,7%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	188,5	51,7	14,2%

